



Association des maîtres formateurs du Haut-Rhin

inscrite au registre des associations du TI de COLMAR

Colmar, le 5 février 2010

Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Alsace, école interne à l'Université de Strasbourg,

Le Bureau de notre association s'est réuni le vendredi 5 février à l'école maternelle « Les Géraniums » de Colmar.

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient l'examen et les suites à donner à votre note de service du 1^{er} février 2010 relative au futur – et fraîchement émoulu – stage en responsabilité des étudiants PE1 pour lequel nous sommes sollicités à des fins d'évaluation dans le cadre de visites.

Avec la précédente direction de l'IUFM, nous avons été accoutumés, Monsieur le Directeur, à un style et des modalités de communication où dominaient désinvolture voire indifférence à l'égard de notre catégorie professionnelle. Nous l'avions exprimé et dénoncé dans un courrier, adressé conjointement à Monsieur Herr et Madame Lethenet – Meppiel, qui avait donné lieu à une réponse de leur part et à une rencontre avec les PEMF 68 et 67.

L'organisation du suivi de ce stage en responsabilité, nous en convenons, inopiné, s'inscrit à nos yeux et sans surprise, en droite ligne de ce qui prévalait jusqu'alors en terme de relation avec les formateurs associés et en constitue un nouvel, si ce n'est le dernier, avatar, confirmant pleinement notre appréciation. Nous prenons acte, en effet, que la première note de cadrage de ce stage, en date du 7 janvier 2010, relevait de l'autorité de l'administration provisoire (signature de Madame Lethenet-Meppiel)

Ce qui, néanmoins, nous préoccupe le plus, c'est la caution que semble y apporter votre propre note de service du 1^{er} février.

Bien que parfaitement conscients du poids de vos responsabilités à un moment crucial pour l'avenir des IUFM et de la nécessité d'assurer la transition avec l'équipe précédente, il nous semble que la survenue de ce stage, loin d'être un incident mineur, est lourde de signification quant à l'avenir de la formation des enseignants.

Permettez-nous donc de vous adresser quelques remarques qui relèveront de la forme et du fond relativement à cette affaire.

Concernant la forme, il nous est apparu particulièrement choquant que

- l'affectation des formateurs se soit faite, sans autre forme de procès, de manière injonctive, au mépris de leurs engagements respectifs éventuels. Vous n'ignorez pas que depuis deux ans nous fonctionnons avec un temps de décharge amputé (converti, habilement, en dispense de l'aide personnalisée aux élèves dans nos écoles...) et que, par voie de conséquence, nos disponibilités en ont été réduites. Vous n'ignorez pas non plus que nos services prévisionnels sont élaborés en début d'année et que nos interventions sont déjà programmées.
- Le principe retenu pour le choix des formateurs impliqués dans ce dispositif relève du « compte d'apothicaire »... « les EMF qui accueillent ces PE1 en stage en tutelle seront libérés (sic) de l'accueil de ces étudiants. Les gestionnaires des sites qui affectent les PE1 sur les lieux de stage proposés veilleront à regrouper ces PE1 chez les mêmes EMF/MAT ». Ainsi « libérés », les EMF en question sont « redevables » de 2 HTD – non faites – qu'il convient de restituer à l'IUFM, un peu comme si, une école ayant été fermée pour cause de grippe, l'employeur demandait à ses agents, de récupérer les heures perdues un mercredi... Les PEMF ainsi recrutés n'ont rien demandé et certainement pas en l'occurrence que ces stages en tutelle, dont nous tenons à rappeler ici l'importance que nous leur accordons dans la formation d'un futur professeur des écoles, se trouvent dénaturés. Une analyse des services prévisionnels de chacun nous aurait paru à cet égard plus opportune ou le cas échéant un appel au volontariat plus avisé. Nous saluons en outre le zèle et l'ingéniosité de la personne qui a imaginé ce « troc » horaire...

Concernant le fond, et nous touchons-là à des enjeux fortement symboliques pour l'avenir de cette même formation :

- Nous nous étonnons que la direction (précédente) de l'IUFM n'ait pas clairement pris position contre ce dispositif pédagogiquement contestable
- Nous restons perplexes quant à l'écart entre le nombre d'étudiants volontaires entre le Haut et le Bas-Rhin...
- Nous dénonçons le caractère prioritaire qui lui a été conféré sur le stage en tutelle tronqué, de ce fait, de deux journées sur six.

- Nous nous alarmons de formulations qui, à long terme, pourraient être érigées en principes et modalités de formation. Vous comprendrez, en ce sens, Monsieur le Directeur, notre inquiétude et notre désarroi, et d'autant plus pour ceux qui connaissent vos convictions et savent le sens de votre engagement actuel, lorsque vous écrivez, à l'avant-dernier paragraphe de votre note de service : « Pour cette raison, en plus du dispositif de tuilage mis en place au moment du stage d'observation et de pratique accompagnée, une formation de 3 h est prévue le 3 février pour fournir aux étudiants intervenant en responsabilité l'essentiel (c'est nous qui soulignons) des connaissances nécessaires ». Si trois heures de formation sont à même en effet de préparer un étudiant à l'exercice du métier et de lui fournir, non pas un minimum de, mais l'essentiel des connaissances nécessaires (nous saluons d'ailleurs le courage de la personne qui sera en charge de ce condensé de formation qui relève du prodige...), nous nous interrogeons et sur le bien- fondé, la nature, le sens de notre présence au sein des IUFM et sur l'existence même d'un Institut de formation des maîtres.
- Nous affirmons notre consternation devant une demande d'évaluation, toute « formative » soit-elle, pour des enseignements qui n'ont pas – encore- été dispensés et suivant des barèmes d'un autre temps (bien, passable, insuffisant...)
- Nous dénonçons ce qui peut être considéré comme un manquement à notre déontologie professionnelle envers des étudiants

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, le Bureau de notre association a pris, à l'unanimité, la décision :

- d'appeler les collègues maîtres-formateurs concernés à ne pas effectuer ces visites.
- d'appeler les autres collègues maîtres-formateurs, éventuellement sollicités pour les remplacer, à ne pas les effectuer.

Nous vous prions, de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en notre engagement sincère et militant au service de la formation des maîtres.

Le bureau de l'AEMF 68 :

Jean-Luc DARNAUD - Alain MORITZ - Yves CARABIN –
Caroline SANCHEZ – Claude VEZILIER - Mireille THOMANN